

Homologation du premier produit à usage limité après examen conjoint

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) de Santé Canada a accordé sa première homologation d'un produit à usage limité après examen conjoint au fenhexamid, pour lutter contre la pourriture grise sur le Groupe de cultures 13A (framboises et mûres). Cet usage limité a été examiné conjointement par l'entremise du Programme d'examen conjoint du Groupe de travail technique sur les pesticides de l'Accord de libre-échange nord-américain (GTT de l'ALENA) entre l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire de Santé Canada et l'Environmental Protection Agency (EPA) des États-Unis.

Cette homologation du produit à usage limité était un projet pilote entre l'ARLA et l'EPA afin d'obtenir de l'expérience de l'examen conjoint des homologations des produits à usage limité. L'expérience obtenue lors de ce projet pilote sera utile afin d'officialiser, à l'avenir, le Programme d'examen conjoint des usages limités.

La matière active fenhexamid, un fongicide développé par Tomen Agro, a été homologuée pour la première fois en 1999 afin d'être appliquée sur les raisins, les fraises et les plantes ornementales. Le fenhexamid a été homologué par l'ARLA et par l'EPA dans le cadre du Programme d'examen conjoint.